

Le para-attelage en démonstration à Dol-de-Bretagne

Le prochain concours d'attelage du Domaine des Ormes accueillera deux personnes en situation de handicap pour une démonstration de para-attelage. Ce sport équestre, et en particulier ces deux meneurs, bénéficient, suite à l'impulsion du Comité Régional d'Equitation (CRE) de Bretagne, de l'expertise de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) en matière de conception de voitures adaptées et d'encadrement. A découvrir le 19 mai prochain.



Anne-Cécile Blouin et Fabrice Gakière sont tous les deux en situation de handicap, tous les deux mordus de chevaux et de compétition. Dans la discipline de l'attelage, ils retrouvent les sensations d'un cavalier, une certaine autonomie et la possibilité de rester dans un milieu qu'ils affectionnent.

Compétiteurs dans l'âme, ils sont accompagnés par l'IFCE durant cette saison pour leur permettre d'évoluer en compétition. Cette dernière apporte son expertise pour la conception de véhicules hippomobiles adaptés, mais également pour l'encadrement et le soutien en matière de sport adapté et de médiation équine.

Cette année de compétition est aussi possible grâce au soutien des organisateurs qui adaptent notamment l'ordre des épreuves pour faciliter l'accessibilité aux meneurs à mobilité réduite.

« L'action menée par l'IFCE est fabuleuse, car elle permet aussi de retrouver **une place dans la société** » rapporte Anne-Cécile. « L'IFCE donne la chance de pratiquer ce sport et de le développer en France ». Un sport à découvrir le 19 mai prochain au Domaine des Ormes de Dol-de-Bretagne (35120).

Ce projet, en partenariat avec les commissions Equi-handi et Attelage du comité régional d'équitation et la ville d'Hennebont, a pour objectif de soutenir ces meneurs et de montrer à d'autres personnes dans cette situation que la pratique du para-attelage est à leur portée.

Retrouvez les interviews complètes d'[Anne-Cécile Blouin](#) et de [Fabrice Gakière](#), meneurs en situation de handicap encadrés par Bertrand, agent IFCE.

